



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 05 06
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
 Lors de sa réunion du 9 juin 2022

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 31 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY, Lucien PRINCE.

Attribution des marchés d'acquisition de véhicules électriques neufs et d'un véhicule diesel d'occasion

Le parc automobile de la Communauté d'Agglomération est vieillissant compte tenu que la plupart des véhicules précédemment acquis était des véhicules d'occasion.

Il s'avère en conséquence nécessaire d'acquérir de nouveaux véhicules de service.

Par ailleurs, France Services, afin de pouvoir assurer une itinérance au plus près des usagers dans les communes du territoire a besoin de deux véhicules, un véhicule utilitaire et une berline.

Le service « Assainissement » doit également se doter d'un nouveau camion pour pouvoir assurer convenablement sa mission de service public.

Une consultation décomposée en trois lots a donc été lancée le 5 mai 2022 selon la procédure adaptée.

- lot 1 « Acquisition de 5 berlines moteur électrique neuves 3 ou 5 portes »
- lot 2 « Acquisition d'une fourgonnette moteur électrique neuve avec reprise de véhicule »
- lot 3 « Acquisition d'un utilitaire moteur thermique d'occasion »

5 plis ont été reçus par les candidats suivants :

- SEGARP sur le lot 3
- ITAL AUTO 85 sur les lots 1 et 2
- SDVI sur les lots 2 et 3
- NISSAN LES AJONCS sur le lot 1
- RENAULT CHATEAU D'OLONNE sur les 3 lots.

L'analyse des offres a été effectuée au vu des critères de jugement des offres définis :

- Prix 60 %
- Valeur technique 30 %
- Délai de livraison 10 %

Il est proposé au Bureau d'attribuer les marchés au vu du rapport d'analyse qui sera remis séance tenante.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1° et R2123-4 et suivants,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 - Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,
 Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
 Vu les crédits inscrits au budget principal 2022, et au budget assainissement régie 2022,
 Vu l'envoi de l'AAPC sur le BOAMP le 04 mai 2022, et la publication sur le profil d'acheteur,
 Vu le rapport d'analyse des offres,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le lot 1 « Acquisition de 5 berlines moteur électrique neuves 3 ou 5 portes » au candidat Central Gestion Renault Les Sables pour un montant de 83 768,80 € TTC (DACIA SPRING) ;

Article 2 : d'attribuer le lot 2 « Acquisition d'une fourgonnette moteur électrique neuve avec reprise de véhicule » au candidat Ital Auto pour un montant de 26 323,26 € TTC (E SCUDO 50 KWH) ;

Article 3 : d'attribuer le lot 3 « Acquisition d'un utilitaire moteur thermique d'occasion » au candidat SDVI pour un montant de 38 171,76 € TTC (Daily 35C14 Iveco) ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés et à prendre tout acte d'exécution de ces marchés.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 14 JUIN 2022
- de l'affichage le : 14 JUIN 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 14 JUIN 2022

Givrand, le 14 juin 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.